



Aulnay-sous-Bois, le 20 juin 2012

CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL VENDREDI 22 JUIN 2012

Un Conseil municipal exceptionnel a lieu vendredi 22 juin à 19 heures sur le thème de l'aménagement du territoire et le développement économique. Cette séance sera retransmise en direct sur le site Internet de la ville (www.aulnay-sous-bois.com).

Plusieurs sujets seront abordés à cette occasion, notamment la relance des zones d'activités économiques, l'état d'avancement du Plan de rénovation urbaine (PRU), la concession d'aménagement des Chemins de Mitry-Princet, les évolutions du Pôle-Gare, le devenir du centre ville, les améliorations programmées dans la partie sud ainsi que le long des berges du canal de l'Ourcq.

Il s'agit de porter une vision sur les grands axes appelés à structurer l'avenir d'Aulnay-sous-Bois dans les années à venir.

Cette séance se déroulera de la façon suivante :

- En ouverture, propos liminaire du maire de 20 mn,
- Chaque groupe est ensuite invité à intervenir durant 10 mn,
- 10 mn supplémentaires sont laissées à la discrétion de chaque groupe dans le cadre du débat,
- Monsieur Alain Boulanger dispose de 3 mn d'intervention.

Pour l'anecdote, deux horloges murales ont été installées dans la salle du Conseil.

Un CR rom, compilant un certain nombre d'études urbaines et de documents utiles, a été remis aux divers présidents de groupe. Une « Charte des constructions durables » viendra également à la discussion mais ne sera soumise au vote des élus que lors de la séance du 5 juillet prochain.

Ce débat inaugure une série de rencontres dans les territoires initiée à partir de septembre prochain sous l'impulsion de la Démocratie participative. L'intégralité des interventions de ce Conseil municipal exceptionnel nourrira des « Cahiers d'acteurs », eux-mêmes ouverts aux contributions des habitants et mis en ligne.

